

Le 6 septembre 2016

**Comité spécial sur la réforme électorale**

131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

À l'attention de Monsieur Scarpaleggia, président du comité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Je suis avocat, ancien juge, Canadien et fier de l'être. J'ai consacré toute ma vie à la primauté du droit, aux droits de la personne et à la promotion de la démocratie.

La démocratie canadienne est l'œuvre de gens qui ont, de génération en génération, travaillé dur et fait l'admiration de tous partout dans le monde. Au fil de l'histoire, notre démocratie a pu avancer et évoluer grâce à des changements essentiels et nécessaires : le vote des femmes et des groupes exclus, les lois sur le financement des élections, la commission électorale indépendante et le redécoupage des circonscriptions, le rapatriement de la constitution et la *Charte des droits et libertés*. Rendre notre démocratie meilleure est un travail de tous les instants qui nécessite un peaufinage et un remaniement constants. Nous voici à la croisée des chemins, devant une chance historique. De grâce, ne la gâchons pas.

Le système majoritaire uninominal à un tour est défaillant et dépassé. Aujourd'hui, le Canada traîne derrière bien d'autres pays qui ont adopté un mode de scrutin moderne et bien adapté. Des millions de Canadiens continuent à ne pas être représentés au Parlement et à voter sans réussir à faire élire un député, une situation qui perdure depuis des décennies dans certaines circonscriptions. Le taux de participation aux élections tend habituellement à baisser. L'actuel système engendre cynisme et aliénation. C'est ce qui mine notre démocratie et la participation à notre système politique.

La vraie question doit être posée : quel est le meilleur mode de scrutin pour les Canadiens? Les Canadiens peuvent et doivent s'attendre à ce que tous les députés analysent la question de bonne foi, en plaçant la démocratie et un mode de scrutin équitable avant la politique ou les allégeances partisans. Là-dessus, l'avenir dira le reste. L'histoire jugera la conduite et l'intégrité de chaque député en conséquence.

Plus d'une douzaine d'organismes et de commissions, dont la Commission de réforme du droit du Canada, ont étudié la question : ils ont tous recommandé une forme ou autre de représentation proportionnelle. Leurs conclusions convergent :

- La représentation proportionnelle est équitable, contrairement au système majoritaire uninominal à un tour, basé sur un mode où le gagnant remporte tout. Dans la représentation proportionnelle, chaque vote compte, ce qui élimine le vote stratégique. Un tel système met fin aux fausses majorités et aux distorsions régionales. Bien franchement, la majorité des Canadiens ont tendance à voter pour des partis autres que ceux qui finissent par former le gouvernement (et des gouvernements possédant souvent 100 % des pouvoirs).
- La représentation proportionnelle est diversifiée et inclusive. Un tel système a démontré une meilleure représentativité des femmes et des élus issus de groupes minoritaires. Il favorise la participation et véhicule mieux les points de vue des gens et des groupes sous-représentés.
- La représentation proportionnelle favorise la collaboration et le consensus grâce à la gouvernance et aux politiques. Elle réduit les avantages du « gagnant qui remporte tout » et le caractère conflictuel de la politique qui, selon de nombreux Canadiens, sape la confiance et l'opinion qu'ils ont des politiciens et de nos institutions politiques.

La représentation proportionnelle est essentielle pour le respect des intentions de vote. C'est un système plus juste, plus égalitaire, plus représentatif et plus participatif que le système majoritaire uninominal à un tour. Si un parti récolte 25 % des votes, il doit avoir 25 % des sièges au Parlement, principe de base. La représentation proportionnelle encouragerait les électeurs à exprimer leurs intentions réelles et le Parlement à se mettre au service de tout le pays en misant sur la coopération, le compromis et le consensus. La preuve a été faite, la représentation proportionnelle attire plus d'électeurs. Et chaque vote compte davantage.

Les systèmes à représentation proportionnelle sont stables et fiables. Depuis 1945, l'Allemagne a tenu des élections tous les 3,6 ans et l'Italie (oui, l'Italie même), tous les 4,9 ans. À l'inverse, le Canada a tenu des élections tous les 3,2 ans depuis la même année. Plus récemment, de 2004 à 2011, les parlementaires et les Canadiens ont ignoré si le gouvernement tomberait du jour au lendemain. De l'avis de certains, une telle situation a peut-être entraîné le rejet ou le report de politiques et de lois pourtant essentielles pour le bien du pays.

Cela veut dire une forme de scrutin plurinominal (ce qui semble se comprendre plus facilement) ou de proportionnelle à vote unique transférable. Je suis convaincu que le Comité et les parlementaires qui agissent de bonne foi, dans la seule optique d'améliorer notre mode de scrutin et de renforcer notre démocratie, peuvent arriver à fixer les modalités d'un système à représentation proportionnelle créé ici même au Canada ou à adapter des versions à la réalité d'ici.

Permettez-moi d'aborder la question du référendum, une mauvaise idée. Les référendums finissent presque toujours par servir de vecteurs à une panoplie d'insatisfactions – trop souvent nourries ou motivées par des préjugés, l'ignorance ou la quête d'intérêts particuliers. Ils coûtent cher, divisent la population et délabrent la composante représentative de notre gouvernement au sein d'un système parlementaire. La réforme électorale n'est pas un enjeu constitutionnel, c'est un enjeu parlementaire, et un enjeu dont il faut débattre de façon attentive, avisée, réfléchie et rationnelle, loin des réponses simplistes et émotives pouvant être manipulées par la formulation d'une question ou par des intérêts bien organisés.

Nous voici, en effet, devant l'occasion historique de bâtir une démocratie plus en phase avec son temps et sa population pour mieux servir l'intérêt de tous les Canadiens. Je vous demande d'agir comme de vrais démocrates ayant à cœur de léguer un système électoral réformé et amélioré – au-delà de la politique sectaire et partisane – un système que vous serez fiers de laisser à tous les Canadiens et aux prochaines générations. Et ce système, c'est la représentation proportionnelle.

Je vous présente le tout respectueusement et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, l'expression de ma plus haute considération.

B. William Sundhu

c.c. Scott Reid, vice-président  
Nathan Cullen, vice-président

p.j.